

Nice, le 6 juillet 2018

L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des services
départementaux de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs chargés
de circonscription du premier degré
Mesdames et messieurs les principaux de
collèges en charge de SEGPA
Mesdames et messieurs les professeurs des
écoles et instituteurs



Division de
de la Formation,
du Remplacement,
et des
Personnels
Non
Titulaires

Bureau de la
Formation, Examens
et Concours

Affaire suivie par
Justine AMBERT
Téléphone
04 93 72 63 29

Mél.
justine.ambert@ac-
nice.fr

53 avenue Cap de
Croix
06181 Nice cedex 2

Objet : Recueil de candidatures des enseignants titulaires du premier degré aux Modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers - année scolaire 2018-2019

Réf. : décret n° 2017-169 du 10 février 2017 ; arrêté du 10 février 2017 ; circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 et circulaire n° 2018-068 du 18 juin 2018 (BO n°25 du 21 juin 2018).

La présente circulaire précise les modalités selon lesquelles vont s'effectuer pour l'année scolaire 2018-2019 le recueil des candidatures aux modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Après avoir pris connaissance des contenus de formation proposés dans le Bulletin Officiel n°25 du 21 juin 2018, les candidats devront indiquer, à partir de l'annexe ci-jointe, les thèmes et identifiants des modules de formation souhaités par ordre de préférence.

Le nouveau dispositif de formation s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

1 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du Cappei.

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le Cappei. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification.

Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé.

2 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue.

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions.

Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies;

- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Le public cible est mentionné en annexe 1 de la circulaire n°2018-068 du 18 juin 2018 (BO n°25 du 21 juin 2018) pour chaque dispositif. Les candidats sont invités à vérifier leur éligibilité en fonction des dispositifs.

Pour l'année 2018/2019, les priorités départementales portent sur les dispositifs suivants :

Dispositif concernant les troubles de la fonction auditive :

- **18NDGS6037** : Apprentissage de la Langue des Signes Française du Cycle A1 conformément au CECRL A1.1, A1.2, A1.3 et A1.4.
Lieu de stage : Nice

Dispositif concernant les troubles de la fonction visuelle :

- **18NDGS6032** : Troubles des fonctions visuelles - Braille, Images en relief, et Outils Numériques.
Lieu de stage : Nice

Dispositif relatif aux SEGPA :

- **18NDGS6026** : Construire une SEGPA inclusive : les leviers institutionnels, matériels et pédagogiques.
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

Autres dispositifs :

- **18NDGS6010** : Les troubles du comportement comme symptôme : apaiser le climat relationnel dans une école inclusive.
Lieu de stage : Rectorat de l'Académie de Grenoble
- **18NDGS6007** : Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme, en classe ordinaire dans le premier degré.
Lieu de stage : INSHEA – Suresnes

La fiche de candidature jointe en annexe devra être transmise à l'Inspecteur(trice) de circonscription **au plus tard le lundi 27 août 2018 avec copie obligatoire à l'adresse suivante : justine.ambert@ac-nice.fr**

Après avoir porté un avis sur chacune des candidatures, les inspecteurs transmettront les dossiers au service formation de la DSDEN par courriel à l'adresse :
justine.ambert@ac-nice.fr

Le vendredi 31 août 2018 et au plus tard le lundi 3 septembre 2018 à 12h
(délai impératif)

SIGNE

Michel-Jean FLOC'H